

**COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DU
1^{er} ARRONDISSEMENT
Séance du jeudi 9 février 2006**

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS

M. Jean-François LEGARET, Mme Florence BERTHOUT,
Mme Michèle HAEGY, M. Emmanuel CALDAGUÈS,
Mme Claude TRAMBOUZE, M. Franck BOUNIOL,
M. Alain LE GARREC, M. Antoine BARTH,
Mme Josy POSINE, M. Philippe MICHON,
M. Aurélien CHEVALLIER, Melle Dominique d'HENRY

EXCUSÉE

Mme Marie-Madeleine de VERCHÈRE (pouvoir donné à Mme Claude TRAMBOUZE)

— — —

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} Arrondissement.

Melle Dominique d'HENRY et M. Franck BOUNIOL sont désignés comme secrétaires de séance.

— — —

M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement, accueille M. Philippe de BEAUVOIR, Président du directoire des magasins de la SAMARITAINE et M. Bruno VILLENEUVE, Directeur général.

M. le Maire rappelle que la présente séance a été reportée à plusieurs reprises, à la demande des responsables de la SAMARITAINE, pour la fixer finalement après la réunion du comité d'entreprise du 6 février 2006.

M. Jean-François LEGARET souligne que le dossier de la SAMARITAINE prendra une place essentielle à la présente séance, qui a légitimement mobilisé l'arrondissement.

Avant de passer au débat, M. le Maire rappelle être le garant de la bonne tenue de la séance et que seules les associations ayant adhéré au CICA et présenté leurs questions dans les délais pourront prendre la parole.

M. Antoine BARTH, Conseiller d'arrondissement chargé des Affaires Culturelles, du Commerce, de l'Artisanat et des Relations avec les commerçants pour l'ouest de l'arrondissement, dresse le portrait économique du 1^{er} arrondissement, qui ne se limite pas à sa dimension culturelle.

Le 1^{er} arrondissement compte un peu plus de 16.800 habitants, mais rassemble plus de 80.000 personnes en journée, ce qui correspond à la population de la ville de Rouen ou d'Orléans.

Plusieurs grands sièges et Ministères sont situés dans le 1^{er} arrondissement, comme le Ministère de la Culture, de la Justice ou la Banque de France, la BNP PARIBAS, la Caisse Nationale de la Caisse d'Epargne, le groupe C&A.

Plusieurs pôles commerciaux existent également dans l'arrondissement, parmi lesquels la rue de Rivoli ou le Forum des Halles.

Cette forte activité explique le fait que les locaux commerciaux restent rarement vacants sur une longue durée.

D'ailleurs, 25 % des sociétés immatriculées dans le 1^{er} arrondissement sont des sociétés de commerce.

M. Antoine BARTH signale qu'à l'occasion de la dernière commission départementale d'équipement commercial a été évoquée la prochaine ouverture d'une grande surface de 850 m² de vente, pour les instruments de musique, boulevard de Sébastopol.

L'artisanat représente également une part importante de l'activité du centre de Paris, essentiellement pour les créateurs à l'ouest du 1^{er} arrondissement.

Le taux de chômage du 1^{er} arrondissement s'établit à 10,8 %, au-dessus de la moyenne nationale, sans que M. Antoine BARTH n'ait de précision sur sa récente évolution.

45 % des demandeurs d'emploi sont des cadres, 30 % des techniciens supérieurs, pour un total d'un peu plus de 1.000 personnes sans emploi dans le 1^{er} arrondissement.

M. Antoine BARTH conclut son propos en rappelant le Forum pour l'emploi organisé à la Mairie du 1^{er} arrondissement en novembre 2005, qui a rassemblé plus de 1.000 personnes pour découvrir plus de 700 emplois offerts.

M. Antoine BARTH se réjouit de ce succès en citant quelques exemples, comme l'embauche par le Groupe TAITBOUT de cinq personnes, dont trois domiciliées dans le 1^{er} arrondissement, de même que l'Hôtel REGINA.

Ce succès à la fois quantitatif et qualitatif conduit à renouveler cette opération en 2006, en veillant à mieux adapter les offres à la demande du 1^{er} arrondissement.

Il a été également convenu d'organiser le nouveau Forum de l'emploi 2006 en liaison avec les organisations syndicales et le comité d'entreprise de la SAMARITAINE, sans oublier les salariés du Forum des Halles, inquiets quant à leur avenir.

M. le Maire donne la parole à M. Philippe de BEAUVOIR, pour un propos liminaire sur la SAMARITAINE.

M. Philippe de BEAUVOIR introduit son exposé en soulignant l'importance du rôle économique de la SAMARITAINE dans le 1^{er} arrondissement.

M. Philippe de BEAUVOIR précise être le président pour le Groupe LOUIS VUITTON MOET HENESSY des enseignes des grands magasins, parmi lesquels la SAMARITAINE, fonction dans laquelle il est secondé par M. Bruno VILLENEUVE.

Le Groupe LVMH a acquis en 2001 55 % du capital de la SAMARITAINE en y apportant 88 millions d'euros, le précédent propriétaire ayant décidé de vendre compte tenu des difficultés structurelles du magasin.

La décennie précédant la prise de contrôle par le Groupe LVMH des magasins de la SAMARITAINE a été marquée par une incapacité à résoudre son problème de positionnement concurrentiel.

L'entreprise a alors dû procéder à des réductions de coûts, d'effectifs, de surfaces de vente, à la cession d'immeuble de rapport, à la mise en location de bâtiments, par exemple l'immeuble 3 loué à la société ETAM.

Le chiffre d'affaires a néanmoins reculé, avec un résultat net négatif et une baisse de l'effectif moyen de l'ordre de 35 %, alors que les autres grands magasins parisiens se repositionnaient et prospéraient.

En moyenne, sur la décennie 1990-1999, les cinq grands magasins parisiens (parmi lesquels BON MARCHE, PRINTEMPS HAUSSMANN, GALERIE LAFAYETTE ou BHV) connaissaient une progression de leur chiffre de 9 %, alors que la SAMARITAINE subissait un retrait de 6 %.

En reprenant l'enseigne de la SAMARITAINE, le Groupe LVMH était tenu de procéder à son redressement, avec dans un premier temps un repositionnement commercial prévu sur trois ans et une rénovation intégrale des immeubles sur une dizaine d'années.

Un permis de construire a d'ailleurs été déposé en février 2002.

M. Bruno VILLENEUVE précise que l'action entreprise visait à trouver pour la SAMARITAINE un positionnement original, avec le développement de produits créatifs et innovants, en veillant à respecter une gamme de prix accessible et raisonnable.

L'offre a été recentrée sur le secteur de la mode, de la maison et des loisirs, en abandonnant le bricolage, le but étant de conquérir une clientèle jeune à fort potentiel de consommation, dans un site bien défini qui devait être le centre de Paris, les arrondissements de l'Est parisien et la proche banlieue Est.

Or, en 2000, la population du centre de Paris ne représentait que 35 % de sa clientèle.

Des investissements importants ont été entrepris, tout en veillant à respecter les impératifs de sécurité, avec plus de 20 millions d'euros de travaux de 2001 à 2004, pour les seules immobilisations commerciales.

L'action a porté à la fois par une présence plus forte dans les médias et par l'amélioration de la lisibilité du magasin (signalétique, cohérence de l'offre par étage, accès, déplacement dans le magasin, confort).

Les recommandations de la commission de sécurité de la Préfecture de Police de Paris ont été incluses dès 2001 dans le projet stratégique de la direction.

Un dossier de permis de construire a donc été déposé en 2001, incluant de gros travaux de restructuration du magasin 2 et sa mise en conformité.

Pour des raisons tenant au projet de création d'aires de livraison au deuxième sous-sol et à l'absence d'étude historique sur l'architecture des magasins 2 et 4, le dossier a été déclaré irrecevable par la Mairie de Paris.

Cette étude historique a été menée depuis lors et malgré de nouvelles tentatives et d'offres alternatives, la demande de permis de construire est restée bloquée, ce qui n'a pas permis de réaliser la mise en conformité de la SAMARITAINE.

Des réaménagements ont néanmoins été opérés, visant à améliorer la prévention des risques, ou en accompagnant la mise en sécurité des locaux.

M. Bruno VILLENEUVE affirme donc que les conditions de sécurité ont été améliorées dans les magasins de la SAMARITAINE depuis l'arrivée du Groupe LVMH, en y investissant d'ailleurs plus de 6 millions d'euros.

Il était prévu un délai de trois ans pour parfaire le repositionnement commercial de la SAMARITAINE, et en septembre 2004, lorsque le magasin a atteint sa conformation définitive, avec 30.000 m² de vente, le chiffre d'affaires s'est stabilisé puis a progressé.

De septembre 2004 à sa fermeture en juin 2005, le magasin de la SAMARITAINE a tenu tous ses indices de progression.

M. Bruno VILLENEUVE estime que la SAMARITAINE avait alors renoué avec la perspective d'un résultat positif fin 2006.

Sur la fermeture de la SAMARITAINE, M. Philippe de BEAUVOIR rappelle que la sous-commission de sécurité de la Préfecture de Police de Paris a effectué une visite sur place le 17 janvier 2005, et émis pour la première fois un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation commerciale des magasins 2 et 4.

Des mesures d'urgence et d'amélioration de la sécurité ont été mises en place et les études nécessaires ont été lancées pour aboutir à un schéma directeur de sécurité.

Les études pour le magasin 2 ont été confiées à huit bureaux d'études et celles pour le magasin 4 au Cabinet QUALI CONSULT.

Le comité d'hygiène et de sécurité a mandaté pour sa part le Cabinet ALPHA, pour examiner les causes de la situation.

Ces rapports ont été présentés au comité d'entreprise de la Samaritaine du 9 juin 2005, en mettant en évidence les risques élevés et l'impossibilité d'assurer la sécurité des clients et des personnels.

Ce constat a conduit la direction à prononcer la fermeture au public de tous les magasins à titre conservatoire à compter du 15 juin 2005.

Plusieurs solutions ont été analysées entre la fermeture totale du site pendant des travaux ou la fermeture partielle selon les différentes phases.

Du point de vue de la sécurité, la réalisation des travaux en une seule phase, hors exploitation commerciale, permettrait de minimiser les risques, ce qui a conduit à retenir cette solution.

Les négociations ont alors été entamées en vue d'aboutir à un plan de sauvegarde de l'emploi, approuvé le 6 février 2006.

M. Philippe de BEAUVOIR considère que ce plan est exemplaire et novateur, après huit réunions du comité d'entreprise et 28 séances de négociation avec les partenaires sociaux.

M. Philippe de BEAUVOIR souligne cependant que la direction déplore le caractère polémique des conclusions du rapport PLURIEL, qui n'a pas pris la vraie dimension du problème posé par la SAMARITAINE.

Le plan de sauvegarde de l'emploi prévoit la possibilité pour chaque salarié d'adhérer à une charte d'évolution professionnelle, avec deux offres fermes de reclassement avant le 31 octobre 2006, dans un poste correspondant à ses qualifications, à rémunération au moins équivalente, et dans une distance inférieure ou égale à deux heures entre le domicile et le lieu de travail.

Les salariés ayant opté pour une mobilité interne ou un détachement externe bénéficieront également de ce dispositif.

Les salariés ayant refusé ces solutions et sans offre au 31 octobre 2006 feront l'objet d'un bilan personnalisé et se verront proposer de nouvelles mesures avant leur licenciement éventuel.

Tout salarié se reclassant en externe percevra une indemnité globale majorée dont le montant variera selon l'âge ou l'ancienneté avec un maximum équivalent à trois années de salaire.

Tout salarié aura accès à une formation de longue durée avec garantie de ressources équivalentes jusqu'au 30 juin 2008.

Pour les salariés créateurs d'entreprise l'indemnité est portée à 10.000 € avec une garantie de ressources équivalente jusqu'au 31 décembre 2007, dans la limite de 75 % de rémunération.

Une cellule emploi sera maintenue pendant toute la durée de la fermeture du site.

Enfin, les salariés âgés de 55 ans ou plus au 31 décembre 2006 pourront bénéficier du dispositif de la pré-retraite, avec prise en charge jusqu'à la liquidation de leurs droits à taux plein ou leur 65^{ème} anniversaire.

Aucun salarié adhérent à la pré-retraite ne percevra une rente inférieure au SMIC net, avec la garantie du maintien de ses ressources nettes globales.

Pour les co-contractants, même si la SAMARITAINE n'est pas leur employeur, un engagement d'accompagnement a été conclu, via une plate-forme de reclassement extérieur, dès le 1^{er} août 2005.

Son application a été prolongée jusqu'au 28 février 2006 et a permis de trouver une solution définitive pour la quasi-totalité des 650 personnes concernées, selon la direction.

Seule une quarantaine de cas reste à ce jour à traiter.

M. Philippe de BEAUVOIR souligne combien la SAMARITAINE a assumé depuis le 15 juin 2005, au mieux des intérêts des salariés, les conséquences sociales de la fermeture.

Au plan économique de la fermeture, la direction a lancé une étude d'impact pour analyser les conséquences de l'arrêt d'activité.

Le Préfet de Paris a demandé par courrier du 9 décembre 2005, en application du Code du Travail, de procéder à une étude d'impact social et territorial pour déterminer le périmètre affecté par la fermeture de la SAMARITAINE et les conséquences économiques et sociales pour les entreprises situées dans ce périmètre.

Pour répondre aux inquiétudes du Maire du 1^{er} arrondissement, M. Philippe de BEAUVOIR ajoute s'être soucié de l'animation des immeubles.

Le chantier de rénovation des façades des immeubles de la rue de l'Arbre Sec, sera lancé début 2006 et un projet de décoration du rez-de-chaussée est en cours.

Pour l'avenir du site, M. Philippe de BEAUVOIR confirme la vocation commerciale des immeubles.

Au-delà de la mise en conformité, l'objectif est de parvenir à la création d'un ensemble commercial d'envergure, force d'attraction du 1^{er} arrondissement, adapté à l'environnement urbanistique du centre de Paris et aux modes de consommation du XXI^{ème} siècle.

La définition commerciale du site reste à établir, l'organisation et le contenu de l'offre future exigeant une réflexion approfondie en liaison avec les professionnels de l'urbanisme commercial.

L'activité commerciale devrait se déployer sur une surface plus grande qu'actuellement, ne serait-ce que par la réhabilitation du magasin 4, à l'horizon 2010-2011.

Un nombre d'emplois durables au moins équivalent à celui d'aujourd'hui devrait être offert à terme.

M. Philippe de BEAUVOIR ajoute que l'objectif n'est pas le rétablissement de la SAMARITAINE au statu quo ante, mais bien de créer le nouveau magasin du XXI^{ème} siècle.

Dans cette prospective, seules les activités économiques rentables sont en capacité de créer des emplois durables.

Les études préalables sont d'ores et déjà lancées auprès de trois cabinets et prendre en compte l'évolution de l'urbanisme autour du site actuel, les plans de circulation, le Forum des Halles et l'évolution globale de la distribution dans la capitale.

L'objectif est de parvenir à des projets concrets avant l'été 2006, de mandater un cabinet d'architectes pour la mise en œuvre, puis de consacrer 2007 à l'instruction du permis de construire, qui devrait prendre de six mois à un an.

Le projet porterait sur les 80.000 m² de surface totale, incluant les sous-sols et les éléments annexes, sur deux bâtiments, pour un coût de 150 millions d'euros.

Après la délivrance du permis de construire, le chantier devrait durer de 24 à 36 mois, ce qui correspond globalement à la durée des travaux de l'immeuble KENZO.

M. Jean-François LEGARET se réjouit de l'effort de réhabilitation des immeubles de la rue de l'Arbre Sec, et la volonté d'animer les devantures de la rue de Rivoli.

Sur ce point, M. le Maire rappelle qu'un marché de Noël a été monté dans des délais très courts mais qui n'a pas rencontré le succès escompté.

L'initiative lui a été présentée par Mme Lyne COHEN-SOLAL, Adjointe au Maire de Paris chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Indépendantes et des Métiers d'Art, et paraissait aux yeux de M. Jean-François LEGARET une bonne idée.

Il faut cependant reconnaître que ce marché est un échec, à tel point que de nombreux commerçants ont plié boutique avant sa fermeture officielle.

Pour l'avenir, il conviendra de mieux réfléchir à son organisation, au linéaire à retenir, et en anticipant bien mieux qu'en 2005.

M. le Maire remercie M. Philippe de BEAUVOIR d'avoir tranché plusieurs questions, même si d'autres points restent en suspens.

M. Jean-François LEGARET évoque par exemple la rumeur sur la réouverture ou non d'un magasin à l'enseigne de la SAMARITAINE après les travaux.

Ces rumeurs sont d'ailleurs alimentées par le manque de communication de la SAMARITAINE, ce qui nécessite un éclaircissement sur ses intentions, pour améliorer la crédibilité de son message.

M. Philippe de BEAUVOIR a eu connaissance de ces rumeurs, notamment celle donnant à penser qu'un hôtel serait créé à cet endroit, en la démentant formellement.

M. Philippe de BEAUVOIR ne maîtrise pas les fantasmes que suscite la fermeture de la SAMARITAINE, et confirme qu'il convient de définir le format et la nature du futur magasin qui sera créé à cet endroit.

La formule des grands magasins au centre des villes est aujourd'hui fragilisée, raison pour laquelle il convient de créer un magasin adapté au potentiel économique.

C'est dans ce cadre que la surface de vente de la SAMARITAINE est passée de 45.000 m² en 2000 à 30.000 m² et que le projet était de conserver l'activité commerciale au rez-de-chaussée du magasin 4, en agrégeant des activités commerciales complémentaires.

L'objectif est de créer un grand ensemble commercial viable, mixant des activités complémentaires.

Melle Dominique d'HENRY, Conseillère d'arrondissement, souhaite s'exprimer en tant qu'élue du 1^{er} arrondissement et salariée de la SAMARITAINE depuis plus de 30 ans, pour partager les inquiétudes des habitants et des associations du quartier sur les conséquences de la fermeture de la SAMARITAINE.

Cette fermeture se traduit par la perte de 1.500 emplois, qui participaient à la vie et à l'animation du 1^{er} arrondissement.

Melle Dominique d'HENRY se déclare solidaire de ses collègues de travail, dont seulement une soixantaine s'est vue proposer un poste.

Le maintien des emplois, et donc le maintien d'un grand magasin populaire est une question primordiale, que ne peuvent remplacer les animations temporaires.

Melle Dominique d'HENRY regrette que ni les salariés ni les habitants n'aient connaissance des projets du Groupe LVMH et s'interroge sur la réalité de l'activité commerciale future et le nombre d'emplois créés.

La transformation du site en zone commerciale de luxe ne répondra pas à l'attente du centre de Paris.

M. Alain LE GARREC, Conseiller de Paris, observe que si le Groupe LVMH avait mené dès 2001 le programme qu'il conduit aujourd'hui, les travaux seraient finis et le nouveau magasin de la SAMARITAINE serait en cours d'inauguration.

Sur le marché de Noël, M. Alain LE GARREC rappelle qu'il a été organisé à la demande des habitants par la Mairie de Paris, dans un délai court, ce qui n'a permis son fonctionnement dans des conditions optimales.

La Mairie de Paris a essayé d'agir dans l'urgence, puisqu'elle n'a été informée de la fermeture de la SAMARITAINE qu'en juin 2005.

M. le Maire précise ne pas avoir critiqué l'idée du marché de Noël, mais estimé que sa reconduction en 2006 devra tenir compte des déboires de 2005.

M. Alain LE GARREC interroge M. Philippe de BEAUVOIR sur les travaux prévus sur les immeubles de la rue de l'Arbre Sec, le ravalement des façades ne pouvant suffire car la question des appartements à l'intérieur reste entière.

M. Aurélien CHEVALLIER, Conseiller d'arrondissement, demande pour quelle raison les cabinets de conseils n'ont pas été missionnés dès 2001 pour améliorer la situation commerciale de la SAMARITAINE.

M. Philippe de BEAUVOIR rappelle qu'en 2001 l'optique du groupe était un simple repositionnement commercial de la SAMARITAINE, dans la continuation de ses activités.

Or, depuis la fermeture, l'hypothèse est tout autre puisqu'il s'agit d'une refonte intégrale du site, avec un niveau d'investissement incomparable.

Les immeubles actuels comportent des défaillances structurelles lourdes, dues à leur conception d'époque, ne supportant plus aujourd'hui des demi-mesures.

M. Aurélien CHEVALLIER note que la situation commerciale était déjà loin d'être brillante en 2001 et demande quels étaient les projets hors fermeture.

M. Philippe de BEAUVOIR convient que la nature de l'assortiment devait être modifiée, pour mieux adapter l'offre commerciale.

Pour les immeubles de la rue de l'Arbre Sec, M. Philippe de BEAUVOIR confirme qu'ils ont vocation à conserver des logements.

L'idée est de détruire totalement l'immeuble 4, pour y permettre une restructuration lourde, ce qui facilitera la restauration de l'ensemble de l'îlot.

M. le Maire demande quelle sera l'étendue des travaux.

M. Philippe de BEAUVOIR précise que l'immeuble 4 n'est pas classé, à la différence de l'immeuble 2, raison pour laquelle il sera entièrement reconstruit en conservant sans doute les façades.

QUESTIONS DE MME PAULE CHAMPETIER de RIBES – PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION « CURIOSITAS ».

Quel est pour vous l'avenir des grands magasins dans les métropoles ?

Les difficultés de circulation et de stationnement ont-ils un impact sur la fréquentation des grands magasins ?

Les livraisons pour la Samaritaine par la place de l'Ecole et la rue de l'Arbre-Sec ont de tout temps posé de gros problèmes, d'autant qu'une école et une crèche se trouvent dans ce secteur.

Comment pensez-vous dans le futur trouver des solutions pour éviter ces accès ?

M. le Maire reconnaît la pertinence des difficultés de stationnement et de circulation, même si la majorité des clients de la SAMARITAINE ne s'y rendait pas en voiture.

D'ailleurs, de nombreuses places disponibles existaient dans le parking Saint-Germain l'Auxerrois, d'autant plus que l'accès à la SAMARITAINE était facilité par les transports en commun.

Pour les livraisons, M. Jean-François LEGARET souligne son désaccord avec la direction de la SAMARITAINE, notamment au moment du permis de construire de 2002.

Ce permis reposait sur un principe de livraison à partir de la rue de l'Arbre Sec pour permettre le passage de semi-remorques en perçant les façades des immeubles.

M. le Maire a donc émis des réserves face à une telle solution, d'autant plus que l'architecte des Bâtiments de France n'aurait pas manqué de s'opposer à une intervention aussi lourde sur les façades des immeubles de la rue de l'Arbre Sec.

M. Jean-François LEGARET rappelle que la rue de l'Arbre Sec comprend également une école et une crèche et que la rotation des camions est une vraie source de nuisances.

D'autres solutions ont été étudiées, par exemple via la voirie souterraine des Halles, mais le gabarit des livraisons nécessitait une reprise des niveaux impossible à réaliser.

Il a été également prévu d'envisager les livraisons par le parking Saint-Germain l'Auxerrois, qui nécessite cependant l'indemnisation de l'exploitant du parking : cette solution n'est pas écartée.

M. Philippe de BEAUVOIR précise que la direction de la SAMARITAINE a pour objectif d'obtenir la délivrance d'un permis de construire.

Le problème des livraisons ayant été l'obstacle principal à sa précédente délivrance, des solutions devront être trouvées, par exemple via le parking Saint-Germain l'Auxerrois.

QUESTIONS DE M. JACQUES CHAVONNET – PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS « Châtelet-Les Halles ».

Quelles sont les dernières informations concernant le futur de la Samaritaine et quelles sont les échéances ? De nombreuses rumeurs circulent depuis plusieurs mois, non confirmées, ni démenties par le groupe LVMH, propriétaire du magasin.

La Samaritaine était une locomotive pour notre quartier et sa fermeture porte lourdement préjudice aux commerçants.

Le récent fiasco du marché de Noël le long de la Samaritaine montre qu'une partie de la clientèle a déserté le quartier.

Que peut nous dire aujourd'hui la direction de LVMH sur ses intentions, et en particulier sur la date de réouverture de « l'espace SAMAR » et sous quelle forme ?

M. Philippe de BEAUVOIR précise que dès le début des travaux, le maître d'œuvre sera chargé de prendre en compte les incidences environnementales, le chantier devant se dérouler essentiellement en journée.

QUESTIONS DE MME ELISABETH BOURGUINAT – SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION « ACCOMPLIR ».

Questions générales sur les CICA :

D'après l'article L 2511-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CICA doit se réunir « une fois par trimestre au moins ».

Voici le bilan pour les quatre ans passés à la mairie du 1^{er} :

- 2002 : 4 réunions dont 1 annulée.

- 2003 : 4 réunions.

- 2004 : 3 réunions.

- 2005 : 3 réunions dont 2 annulées.

Il est regrettable que la mairie du 1^{er}, qui dans sa communication accorde une grande importance à la concertation, ait si mal respecté ses obligations à cet égard en 2005. Dans le même ordre d'idée, comment se fait-il que les associations du 1^{er} ne soient informées qu'à posteriori des réunions thématiques du Plan de Déplacement de Paris (PDP) qui regroupent les quatre arrondissements du centre de Paris ? Nous espérons que le bilan sera plus positif en 2006.

Dans le 1^{er} arrondissement, le choix des thèmes des CICA est effectué par le Maire, alors que, selon le même texte, les représentants des associations « exposent toute question intéressant leur domaine d'activité dans l'arrondissement et peuvent faire toute proposition à cet égard ». Nous comprenons l'intérêt des CICA thématiques, qui

permettent d'approfondir une question et de solliciter éventuellement des experts ou des représentants de l'Hôtel de Ville ou des services, mais nous demandons :

- que les associations puissent participer au choix des thèmes de CICA,

- que le calendrier des thèmes soit connu à l'avance (par exemple en juin pour la période de septembre à juin suivante) afin que davantage d'associations concernées puissent en être informées et y participer,

<fo

Par la Mairie du 1er arrondissement , publié le 01/03/2006